



Association loi 1901 N° W691085772

SIRET : 802 620 062 00025

Agrément préfectoral N°14-02 du 25/09/14

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°82691354469

Auprès du Préfet de la Région Auvergne Rhône-Alpes
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

FORMATION CONTINUE DES CONDUCTEURS DE TAXI

Programme de Formation

Public visé par la formation et prérequis

- Cette formation continue est rendue obligatoire pour tous les conducteurs de taxi selon l'Arrêté du 11 août 2017 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi et des conducteurs de voitures de transport avec chauffeur et à la mobilité des conducteurs de taxi.
- Les conditions d'accès : aucun niveau n'est requis pour la suivre.

Objectifs de la formation

- L'objectif de la formation est d'actualiser les connaissances générales et spécifiques des conducteurs sur la réglementation applicable à leur profession et dans un deuxième temps, de porter à leur connaissance les dangers de la route et enfin leur permettre d'acquérir ou de consolider les techniques commerciales.

Contenus de la formation

Evolutions réglementaires nationales et locales applicables aux taxis - 4h00

- Mise à niveau de l'évolution de la réglementation nationale et locale.
- Rappel des obligations sociales et fiscales (intervention éventuelle d'intervenants *extérieurs*).

Accueil, commercialisation, gestion des conflits - 3h00

- Rappel des règles comportementales régissant la profession.
- Situation de la profession dans le contexte économique.
- L'entreprise taxi et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat.

Transports autre que Taxi - 4h00

LOTI-VPR – VTC et AUTRES

- Rappel et évolution de la réglementation.

TRANSPORT ASSIS PROFESSIONNALISE

- Convention liant les professionnels et l'Assurance Maladie (possibilité d'intervenants extérieurs).
- Télétransmission : évolution (possibilité d'intervenants extérieurs).

